

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2025

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 25
Nombre de membres représentés 5
Nombre de membres non représentés 3

Le mercredi 25 juin 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Olivier LAVIGNE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 28

REFONTE DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Afin de faciliter le prêt de véhicules aux agents, il a été décidé de mettre en place une « boîte à clés ». Ce dispositif permettra aux agents communaux de réserver un véhicule de manière simple et nominative, puis de récupérer et restituer les clés en toute autonomie.

Dès lors, le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules administratifs, qui n'a pas été modifié

250625_29

depuis 2008, nécessite une refonte. Celle-ci vise à intégrer ce nouveau dispositif, mais également à rappeler un certain nombre de règles essentielles que les conducteurs sont tenus de respecter.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules administratifs et par conséquent d'abroger la délibération n°36 du 9 décembre 2008.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°36 du 9 décembre 2008
Principaux documents de référence	- règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service

A reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 15 mai 2025

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 17/06/2025

LE CONSEIL,

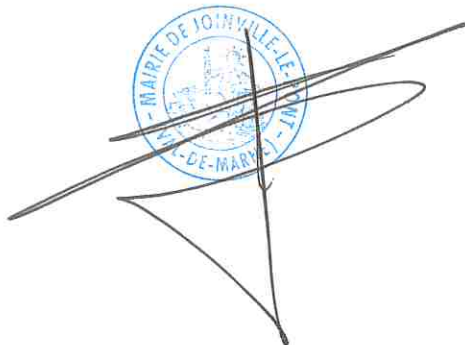
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve la refonte du règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules de service.

Article 2 : Approuve l'abrogation de la délibération n°36 du 9 décembre 2008.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont.

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



A handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le:

30 JUN 2025

Télétransmise au contrôle de légalité le : 30 JUN 2025 A Joinville-le-Pont le